

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 4 octobre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 V. 495 Vœu relatif au Théâtre Astral du Bois de Vincennes.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que le Théâtre Astral gère le Théâtre pour enfants situé dans le Parc Floral grâce à une convention d'occupation qui expire le 30 juin 2020 ;

Considérant que ce Théâtre assure aux enfants dès leur plus jeune âge l'accès à la culture, et notamment l'éducation au Théâtre avec une programmation adaptée ;

Considérant que la localisation de ce Théâtre, ainsi que sa programmation lui permettent d'accueillir des enfants issus de tous les milieux sociaux et géographiques ;

Considérant que depuis le plan VigiPirate renforcé en 2015, le Théâtre a perdu 40 000 euros de billetterie chaque année ;

Considérant que la culture ne peut être victime de situations dont elle n'est pas responsable ;

Considérant qu'en 2016 il a fait une demande de redressement auprès du TGI de Paris qui lui a donné une réponse favorable en 2017 ;

Considérant que le Juge avait néanmoins pris en compte dans ce plan de redressement une augmentation indispensable des financements publics pour la pérennisation de l'activité ;

Considérant que cette augmentation n'a pas eu lieu ;

Considérant que le Théâtre est toujours dans une situation qui risque de le mettre en péril ;

Considérant qu'il a fait une demande de révision du plan de redressement ;

Considérant que s'il convient de renforcer le lieu dans sa dimension de création et d'accueil des jeunes spectateurs et des artistes amateurs, ainsi que ses partenariats avec les écoles ; il participe d'ores et déjà au rayonnement culturel de la Ville ;

Considérant l'attachement de la Ville à l'accès pour toutes et tous à la culture, mais aussi au développement de lieu culturel dans des espaces verts ;

Considérant une subvention importante que la Ville verse chaque année et qui n'a jamais baissé ;

Considérant que le montant des subventions des autres partenaires publics est bien en dessous de la subvention accordée par la Ville au Théâtre ;

Considérant cependant que la Ville n'a pas voulu augmenter son aide exceptionnelle dans le cadre des attentats ;

Considérant que la Région Ile de France n'a pas augmenté sa subvention alors qu'elle bénéficie aussi du rayonnement culturel du Théâtre ;

Considérant que d'autres collectivités locales pourraient apporter leur soutien, et en premier lieu les communes limitrophes du bois de Vincennes ;

Considérant que sa programmation touche donc des publics qui dépasse les frontières de la Ville de Paris, l'aire d'influence du Théâtre Astral recouvrant l'ensemble de la Région Ile de France ;

Considérant qu'il est donc légitime que d'autres partenaires publics apportent leur soutien pour assurer la bonne continuation du projet ;

Considérant que c'est ainsi qu'ils continueront de bénéficier des impacts positifs liés à la programmation et à la localisation du Théâtre Astral sur leur population ;

Sur proposition de Nicolas Bonnet Oulaldj, Raphaëlle Primet, et les élu-e-s du groupe Communiste-Front de Gauche, au nom de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Que la Ville de Paris réunisse les acteurs du Théâtre Astral pour développer ensemble son projet, notamment en vue d'un renforcement de ses activités en direction de la création et de l'accueil culturel,
- Que la Ville de Paris demande, en étant force d'initiatives et de propositions, aux autres partenaires publics notamment le Ministère de la Culture via la DRAC, la Région Ile de France, et d'autres collectivités locales d'augmenter ou d'accorder des subventions au Théâtre afin qu'il puisse poursuivre son projet.